



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 048-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.69

Déposée le : 05.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Jordi (Bern, PS)
Egger (Hünibach, PS)

Cosignataires : 17

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Venir en aide aux organisateurs de manifestations subventionnées par le canton de Berne en cas d'annulation suite à l'épidémie de Coronavirus (covid-19)

Le Conseil-exécutif est chargé de venir en aide aux manifestations subventionnées par le Fonds de Loterie, le Fonds du Sport ou le Fonds d'encouragement des activités culturelles et qui ont été annulées à cause du Coronavirus, en modifiant la subvention en garantie de déficit.

Développement :

De nombreuses manifestations ont été, et seront encore annulées suite aux mesures d'urgences décidées par le gouvernement, ou imposées par la Confédération. La présente proposition s'adresse uniquement aux événements qui ont reçu une promesse de subvention par le Fonds de Loterie, le Fonds de Sport ou le Fonds d'encouragement des activités culturelles. Pour mémoire, afin d'obtenir éventuellement une subvention de l'un de ces fonds, l'organisateur est tenu de présenter préalablement à la manifestation un dossier complet avec son budget. Si le dossier remplit les conditions d'attribution, une promesse de subvention est rendue. Lorsque la manifestation est terminée, les responsables doivent faire parvenir les comptes pour obtenir le versement de la somme promise. Or, si la manifestation n'a pas pu se dérouler, comme c'est le cas avec les interdictions liées au Covid-19, la subvention ne sera pas versée. Cette situation peut être préoccupante pour de nombreux organisateurs. Précisons encore qu'il ne s'agit pas ici de venir en aide à la Swiss Football Ligue ou au championnat de hockey sur glace ! Ces manifestations ne reçoivent pas de subventions pour la tenue de leurs compétitions.

Le fait de transformer la subvention promise en garantie de déficit cible de manière judicieuse les bénéficiaires de cette mesure. Seules les manifestations subventionnées affichant un déficit suite à l'annulation pourront profiter de cette aide. Enfin, les manifestations ne pourront pas obtenir plus que la subvention promise, même si le déficit est supérieur à ce montant. Ultime précision, cette mesure n'est pas une ga-

rantie pour tous les organisateurs de manifestations ! Si vous n'avez pas déposé votre demande de subventions dans les délais précédant la manifestation, vous n'obtiendrez rien !

Cette mesure n'a aucune incidence sur les finances cantonales, puisque l'argent des Fonds mentionnées ne peut pas être utilisé pour équilibrer les comptes cantonaux ! Cet argent est réservé aux bénéficiaires des fonds, selon les règles idoines. De plus, dès qu'une subvention est promise, le fonds concerné est, au niveau comptable, amputé du montant promis. Cette disposition ne coûte pas un seul centime au canton.

C'est pourquoi il faut que le gouvernement puisse décider, dans ces situations exceptionnelles, de transformer les promesses de subventions en garantie de déficit. Cet apport peut certainement atténuer les pertes attendues pour de nombreuses organisations à but non lucratif. Enfin, modifier la promesse de versement en garantie de déficit assure que ces versements ne seront faits que lorsque des pertes des organisateurs sont réelles.

Motivation de l'urgence : les interdictions liées au Coronavirus sont déjà une réalité, il faut donc savoir au plus vite si le Grand Conseil approuve une telle modification.

Destinataires

– Grand Conseil